Antenne mobile **du service des élections dans votre quartier**

★ Dates	★ Horaires	★ Adresses
Mercredi 2 novembre	18h-19h30	Place des Martyrs
Jeudi 3 novembre	18h-19h30	Angle rue Chance Milly et rue des Cailloux
Vendredi 4 novembre	18h-19h30	151, bd Victor Hugo (résidence étudiante)
Lundi 7 novembre	18h-19h30	Théâtre Rutebeuf
Mardi 8 novembre	19h-21h	Terrain Pasteur
Mercredi 9 novembre	18h-19h30	Conservatoire
Jeudi 10 novembre	18h-19h30	Angle rue de Paris et rue de Neuilly
Lundi 14 novembre	18h-19h30	Espace Henry Miller
Mardi 15 novembre	18h-19h30	Angle rue Henri Barbusse et rue Chance Milly
Mercredi 16 novembre	18h-19h30	Espace Mozart
Jeudi 17 novembre	18h-19h30	Stade Nelson Paillou
Vendredi 18 novembre	18h-19h30	Fondation Roguet
Lundi 21 novembre	18h-19h30	Angle bd Victor Hugo et rue Fouquet
Mardi 22 novembre	18h-19h30	Lycée René Auffray
Mercredi 23 novembre	18h-19h30	Lycée Newton
Jeudi 24 novembre	18h-19h30	Piscine
Vendredi 25 novembre	18h-19h30	Angle rue Foucault et rue Morice
Lundi 28 novembre	18h-19h30	Angle rue Anatole France et rue des Cailloux
Mardi 29 novembre	18h-19h30	Mail Léon Blum - Maison pour tous
Mercredi 30 novembre	18h-19h30	Angle rue Gaston Paymal et rue Henri Barbusse

★ Dates	★ Horaires	★ Adresses
Jeudi 1er décembre	18h-19h30	Angle bd Jean Jaurès et bd Victor Hugo
Vendredi 2 décembre	18h-19h30	Théâtre Rutebeuf
Lundi 5 décembre	18h-19h30	Rue Fanny
Mardi 6 décembre	18h-19h30	Angle rue Gustave Eiffel et rue du Bac d'Asnières
Mercredi 7 décembre	18h-19h30	Mairie annexe, rue Georges Seurat
Jeudi 8 décembre	18h-19h30	Angle bd Général Leclerc et rue Bardin
Vendredi 9 décembre	18h-19h30	Angle avenue de la République et rue Henri Barbusse
Lundi 12 décembre	18h-19h30	Angle place des Martyrs et bd Jean Jaurès
Mardi 13 décembre	18h-19h30	Angle rue des Frères Lumières et rue Debussy
Mercredi 14 décembre	18h-19h30	Angle rue des Cailloux et rue de Paris
Jeudi 15 décembre	18h-19h30	Angle rue Fournier et rue Pierre Bérégovoy
Vendredi 16 décembre	18h-19h30	Gymnase Racine
Lundi 19 décembre	18h-19h30	Angle rue Gustave Eiffel et rue du Bac d'Asnières
Mardi 20 décembre	18h-19h30	44-50 rue de Neuilly
Mercredi 21 décembre	18h-19h30	Angle rue Chance Milly et rue des cailloux
Jeudi 22 décembre	18h-19h30	Conservatoire
Vendredi 23 décembre	18h-19h30	28, boulevard Victor Hugo
Lundi 26 décembre	18h-19h30	Terrain Pasteur
Mardi 27 décembre	18h-19h30	Mail Léon Blum, Maison pour Tous
Mercredi 28 décembre	18h-19h30	Angle rue Gaston Paymal et rue Henri Barbusse
Jeudi 29 décembre	18h-19h30	151, bd Victor Hugo (résidence étudiante)
Vendredi 30 décembre	18h-19h30	Angle rue Fournier et rue Bérégovoy

Pour mieux vous accueillir, six nouveaux bureaux de vote

Afin de mieux répartir la population clichoise dans les bureaux, la ville a procédé à un nouveau découpage électoral. Six bureaux supplémentaires ont été créés. Au mois de mars 2012, vous recevrez une nouvelle carte électorale sur laquelle sera mentionnée l'adresse de votre nouveau bureau de vote.

VILLE DE CLICHY

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique

2012 : élections présidentielles et élections législatives

NOUVEAU inscriptions possibles par internet sur mon.service-public.fr

RENSEIGNEMENTS
Service des Élections / Tél. : 01 47 15 30 14

CLICHY
www.ville-clichy.fr

Faites entendre votre voix !

En 2012, vous serez appelé à voter pour :

- Les élections présidentielles les 22 avril et 6 mai. Elles ont lieu tous les 5 ans et permettent d'élire le président de la République
- Les élections législatives les 10 et 17 juin. Organisées tous les 5 ans également, elles permettent d'élire les députés
- Si vous risquez d'être absent lors des scrutins, vous pourrez voter par procuration à condition d'être inscrit sur les listes électorales.

Qui peut s'inscrire ?

- **Toute personne âgée de 18 ans** et plus, de nationalité française ou ressortissant européen, jouissant de ses droits civiques peut être inscrite sur les listes électorales.
- **Les nouveaux résidents clichois.** Après un déménagement, l'inscription sur les listes électorales n'est en aucun cas automatique. Les nouveaux résidents doivent effectuer leur inscription.
- **Tout contribuable** ou son conjoint s'acquittant d'un impôt local depuis 5 années consécutives dans la commune.
- **Les Clichois déjà inscrits** mais ayant déménagé à l'intérieur de la commune.
- **ATTENTION**
  Pour les jeunes clichois qui auront 18 ans avant **le 1er mars 2012,** il est conseillé de vérifier s'ils ont bien été inscrits d'office à la Mairie.
- **CAS PARTICULIER :** Vous allez acquérir la nationalité française ou avoir 18 ans entre le 1er mars 2012 et la date du scrutin. Vous avez jusqu'au 10ème jour avant le premier tour de scrutin pour déposer votre demande en mairie. Celle-ci sera transmise au Tribunal d'instance qui procèdera à votre inscription.

Où s'inscrire ?

Sur internet

mon.service-public.fr
le lien est disponible sur le site www.ville-clichy.fr

Mairie (Service élections)

80, boulevard Jean Jaurès
Tél. : 01 47 15 30 14
e-mail : etat-civil@ville-clichy.fr
Lundi, mardi, mercredi & vendredi : 9h-17h30
Jeudi : 12h30-17h30, samedi : 9h-12h

Mairie annexe Victor Hugo - République

68, boulevard Victor Hugo
Tél. : 01 47 39 19 01
Lundi, mardi, mercredi & vendredi : 9h-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-17h15, samedi : 9h-12h

Mairie annexe Entrée de Ville

36-39, rue des Cailloux
Tél : 01 47 15 30 75
Lundi, mardi, mercredi & vendredi : 9h-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-17h15, samedi : 9h-12h

Mairie annexe Beaujon - Berges de Seine

1, rue Georges Seurat (angle avenue Debussy)
Tél. : 01 47 15 51 30
Lundi : 9h-12h30 et 13h30-19h
Mardi, mercredi & vendredi : 9h-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-17h15, samedi : 9h-12h

Comment s'inscrire ?

SUR PLACE	PAR CORRESPONDANCE	PAR INTERNET NOUVEAU
À la mairie, dans les mairies annexes ou dans l'antenne mobile	En adressant par courrier un formulaire d'inscription dûment complété accompagné des photocopies des pièces justificatives	En créant un compte sur le site mon.service-public.fr le lien est disponible sur le site www.ville-clichy.fr
Voir les lieux, dates et heures au dos du document	Les formulaires sont en téléchargement sur le site www.ville-clichy.fr ainsi qu'à l'accueil de l'Hôtel de Ville	Cette démarche nécessite la numérisation des documents justificatifs, vous devez donc disposer d'un scanner

Les pièces justificatives

Se présenter à la mairie ou à l'une des mairies annexes ou encore à l'antenne mobile muni(e) :

- **d'une pièce permettant de justifier de la nationalité française :** carte nationale d'identité, passeport en cours de validité, décret de naturalisation ou à défaut certificat de nationalité
- **d'une pièce destinée à prouver l'identité du demandeur**
- **d'une pièce attestant une attache avec la commune :** soit un justificatif de domicile (quittance de loyer, eau, gaz, électricité), soit un justificatif de 6 mois de résidence réelle dans la commune (quittance de loyer, eau, gaz, électricité), soit un certificat d'inscription, ou celle du conjoint, au rôle d'une des contributions directes faisant apparaître la qualité de contribuable depuis 5 années consécutives dans la commune.